

Clinique André Renard
Rue André Renard, 1
4040 HERSTAL
Numéro INAMI: 71002317000
Numéro BCE: 405930944
Contact: voir verso

NAGIL, IHSSANE
LARGE VOIE 9
4020 LIEGE 2



N° de facture: 5278700
Date de facture: 31/07/2025
Date d'envoi: 11/08/2025
N° d'enregistrement: 513 (07/2025)
N° de dossier: 9289541

Adresse de facturation

NAGIL IHSSANE
LARGE VOIE 9
4020 LIÈGE



Soins du 05/07/2025
au 05/07/2025

Mutualité: 228
N° NISS: 88021559244
Code Bénéficiaire: 0810768920577

RESUME DES FRAIS A CHARGE DU PATIENT

euros

| | |
|--|--------------|
| 2. Frais pharmaceutiques (par exemple médicaments, implants, dispositifs médicaux, etc.) | 2.65 |
| 3. Autres fournitures | 0.93 |
| 4. Transport urgent de malades | 73.62 |
| Total des frais à charge du patient | 77.20 |
| 6.18 euros sont facturés à votre mutuelle. | |

VOTRE TOTAL RESTANT A PAYER

77.20

Sur le compte : Fonds et Services Sociaux-Solidaris - Clinique André Renard

BNAGBEBB - BE36 1325 0381 2381

Communication : +++107/5278/70041+++

NOUVEAU

Simple, rapide et écologique : privilégiez la facturation par voie électronique !

Vous pouvez dès à présent choisir de recevoir vos prochaines factures via Doccle, l'application 100% gratuite qui vous permet de gérer votre courrier et de payer en ligne en un clic !

Comment faire ?

Connectez-vous à votre compte (ou créez-en un) et **utilisez les codes** ci-dessous sur www.doccle.be (en choisissant « Clinique André Renard » dans l'onglet « Connexions »)

ou scannez le code QR directement dans l'application.

Cette manipulation ne sera à faire qu'une seule fois : vous recevrez ensuite toutes vos factures via la boîte électronique et pourrez les payer directement avec votre application bancaire.



Token 1 : 88021559244

Token 2 : 9289541

Envie d'en savoir plus ? De consulter notre mode d'emploi ? Rendez-vous sur www.cliniqueandrerrenard.be/doccle

- * Pour tout renseignement au sujet du détail de la facture, vous pouvez le faire par courrier, par mail : "tarif.patients@andrerenard.be" ou via notre site web "https://www.cliniqueandrerenard.be" onglet Patients et visiteurs "Formulaire de réclamations - facturation"
- * Aucune réclamation ne peut être admise si elle n'a pas été formulée, par écrit (courrier, mail ou formulaire sur le site web), dans les quinze jours qui suivent la réception de la facture.
- * Un formulaire de demande d'échelonnement de paiement est disponible sur le site web de la clinique André Renard "https://www.cliniqueandrerenard.be" onglet Patients et visiteurs "Formulaire de demande d'échelonnement"
- * Concernant un courrier de la société Eurofides, nous vous invitons à prendre contact directement avec eux au 04/221.78.50.
- * Toutes nos factures et rappels sont payables dès leur réception. En cas de retard de paiement, et après envoi du 1er rappel sans frais selon les conditions et délais visés à l'article XIX.2 du Code de droit économique, le client sera tenu au paiement :
 - 1) d'intérêts au taux directeur majoré de 8 points
 - 2) d'une indemnité forfaitaire calculée de la manière suivante sur le montant restant dû :
 - * Inférieur ou égal à 150 € : 20 €
 - * Compris entre 150,01 € et 500 € : 30 € augmentés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 €.
 - * Supérieur à 500 € : 65 € augmentés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500 €, avec un maximum de 2.000 €.
- * Les litiges pouvant survenir de la présente facture seront du seul ressort des tribunaux de l'arrondissement de Liège.
- * Les prix de journée d'hospitalisation sont susceptibles d'être revus par le Ministère de la Santé Publique. Sont à charge du patient :
 - En chambre à 2 lits :
 - En chambre à 1 lit :
 - * un forfait conventionnel
 - * un supplément d'honoraires à concurrence de 150% le montant du tarif de l'INAMI.
 - * un supplément d'honoraires à concurrence de 200 % le montant du tarif de l'INAMI à partir des admissions du 01/02/2024

Informations téléphoniques:

Quelques numéros de téléphone utiles

| | | | |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------|
| - rendez-vous toutes disciplines | 04/ 24 87 220 | - admission hospitalisation | 04/ 24 87 590 |
| - rendez-vous dentisterie | 04/ 24 87 250 | - hôpital de jour | 04/ 24 87 374 |
| - rendez-vous radiologie | 04/ 24 87 230 | - soins intensifs | 04/ 24 87 395 |
| - scintigraphies - méd. nucléaire | 04/ 24 87 240 | - dialyse | 04/ 24 87 300 |
| - laboratoire | 04/ 24 87 261 | - urgences | 04/ 24 87 270 |

Nos polycliniques

| | | Téléphone | Fax |
|------------------|---------------------------|----------------------|---------------|
| - 4430 ANS | 1, rue Jean Jaurès | 04/ 24 87 211 | 04/ 263 38 60 |
| - 4630 MICHEROUX | 282, Av. de la Résistance | 04/ 24 87 211 | 04/ 362 13 42 |

- * Pour annuler ou modifier un rendez-vous contacter le +32(0)4/248 72 11 en semaine de 7h30 à 18h et le samedi matin de 8h à 13h. Veuillez nous contacter minimum 24 heures avant la date du rendez-vous. À défaut, l'hôpital se réserve le droit de vous facturer 25 euros.



| 2. Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux | Code | Nombre | A charge de la mutualité | A charge du patient (2) | Supplément (3) |
|---|---------|--------|--------------------------|-------------------------|----------------|
| 2.1. Médicaments | | | | | |
| Médicaments remboursables | | | | | |
| Montant médicaments entièrement à charge de la mutualité | | | 0.26 | | |
| Montant médicament en partie à charge du patient | | | | | |
| BAXTER NAACL 0.9% 50ML | 0771600 | 1 | 1.06 | 0.19 | |
| BAXTER NAACL 0.9% 250ML | 0740944 | 2 | 2.89 | 0.51 | |
| CONTRAMAL AMP. 100MG/2ML | 0743948 | 1 | 0.27 | 0.06 | |
| LITICAN AMP.50MG/2ML | 0726885 | 1 | 0.42 | 0.07 | |
| PARACETAMOL FL PERF 1G/100ML | 0758797 | 1 | 1.28 | 0.27 | |
| 2.2. Produits parapharmaceutiques | | | | | |
| Ecotainer Eau sterile 500ml | 960466 | 1 | | 1.55 | |
| Sous-Total 2. Pharmacie | | | 6,18 | 2,65 | 0,00 |

| 3. Autres fournitures | Code | Nombre | A charge de la mutualité | A charge du patient (2) |
|---|--------|--------|--------------------------|-------------------------|
| Compresse perito 45x50 sterile | 960466 | 1 | | 0.93 |
| Sous-Total 3. Autres fournitures | | | 0,00 | 0,93 |

| 4. Transport urgent de malades - service 100/112 | Date | Code (9) | Nombre de KM | A charge de la mutualité | A charge du patient (3) | Supplément (4) |
|--|------------|----------|--------------|--------------------------|-------------------------|----------------|
| Forfait Transport : Lieu d'intervention : Large Voie 9 4020 Liege - Jupille-sur-Meuse BELGIQUE Date et heure arrivée de l'ambulance : 05/07/2025 14:19 Numéro d'intervention : 90251860251 Hôpital de destination : CHU DE LIEGE SART-TILMAN Numéro INAMI du service ambulancier : 7/97636/92/000 | 05/07/2025 | 960470 | 36.00 | | 73.62 | |
| Sous-Total 4. Transport urgent de malades | | | | 0,00 | 73,62 | 0,00 |

| TOTAUX | A charge de la mutualité | A charge du patient (2) | Supplément (3) |
|------------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------|
| Total | 6.18 | 77.20 | |
| Total à payer par le patient | | 77.20 | |
| Encore à payer | | 77.20 | |

- (1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention
Partiellement conventionné (PC): le dispensateur est certains jours, lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet
Non conventionné (NC): le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention
- (2) La rubrique "À charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- (3) Supplément: est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-

conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.

- (4) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de donnée "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>
- (5) Notification: le code de notification prouve que l'implant est enregistré par l'INAMI. L'enregistrement est une condition pour facturer l'implant au patient ou à la mutuelle (à l'exception des implants dentaires).
- (6) La marge de délivrance est une rétribution destinée au pharmacien hospitalier qui stocke, stérilise et délivre les implants et les prothèses, etc.
- (7) La marge de sécurité est un pourcentage de l'indemnité de base par lequel le montant maximum à facturer pour certains dispositifs médicaux est déterminé.
- (8) (B) Régime particulier de paiement et suivi TVA : la TVA pour les interventions ou les traitements qui ont lieu pour des raisons purement esthétiques, sera déclarée et payée par l'hôpital, avec droit de déduction de TVA par le médecin. A cet effet, l'hôpital conclut une convention avec le médecin.



A envoyer par courrier, mail (adresse voir conditions générales sur la facture)
ou boîte aux lettres à l'entrée de la Clinique

Vos coordonnées sur la facture :

Nom * :

Prénom * :

Date de naissance * :

Numéro de registre national * :

Numéro de téléphone * :

Adresse email * :

Facture à joindre ou compléter ci-dessous.

Numéro de la facture * : Montant de la facture * :

Remarques

Report de paiement :

Réclamations :

Nom, prénom , date et Signature

